

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**LA ROUTE DEPARTEMENTALE D127
Section hors agglomération
au territoire de la commune de ALINCTHUN
Réglementation de la circulation
Limitation de vitesse à 70 km/h**

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la mise en place d'un arrêt de bus destiné aux habitations situées hors agglomération sur le territoire de la commune de ALINCTHUN, il y a lieu de prendre des mesures de réglementation de la circulation et de limiter la vitesse sur la section de la route départementale D127 du PR 25+693 au PR 26+264, afin de prévenir tout risque d'accidents,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : A compter de la date d'application du présent arrêté, il sera instauré une limitation de vitesse à 70km/h, sur la section hors agglomération de la route départementale D127 du PR 25+693 au PR 26+264 dans les 2 sens de circulation, au territoire de la commune de ALINCTHUN.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et aux frais du Département du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du département du Pas-de-Calais.

Arras, le 18 septembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'M. BIELFELD', with several overlapping horizontal and vertical strokes.

Signé électroniquement par
Matthieu BIELFELD
Directeur de la mobilité et du réseau routier